



**INFOS FO ... INFOS FO ... INFOS FO ...**

Le 21 mars 2011

## Le Crédit Agricole pourrait céder ses activités de courtage

*CBanqueActu 11/03/2011*



Selon le journal La Tribune de jeudi, le Crédit Agricole, en négociation avec le chinois Citic Securities (Citics) pour former une coentreprise fusionnant leurs activités de courtage et de banque d'investissement, pourrait finalement céder toutes ses activités de courtage.

Crédit Agricole envisagerait la cession totale du courtier Cheuvreux (détenu à 100%) et de sa filiale asiatique de courtage et de banque d'investissement CLSA (détenue à 65%), affirme le journal, car « les négociations n'avancent pas » avec Citics, selon une source proche du dossier. Crédit Agricole avait obtenu six mois de plus en décembre pour parvenir à un accord avec Citics.

Le projet prévoyait de fusionner les activités de courtage mondiales et de banque d'investissement en Asie-Pacifique des deux établissements, à travers la création d'une filiale commune, détenue à parité. Le français devait apporter CLSA, Cheuvreux, et les activités marchés actions et fusions-acquisitions de sa banque d'affaires Crédit Agricole CIB en Asie, tandis que le Chinois y intégrait ses activités de courtage institutionnel et de banque d'investissement, détenus via une filiale à Hong Kong.

La Tribune cite plusieurs candidats au rachat en cas de cession par le Crédit Agricole, au premier rang desquels Citics, mais également le groupe financier indien ICICI Bank et la holding d'investissement du milliardaire indien Anil Ambani, qui seraient intéressés par Cheuvreux, selon le quotidien.

## Crédit Agricole se paye Centea :

### les coupes seraient exclues, bien au contraire

eFinancialCareers.be 07/03/2011

La Belgique continue de nourrir les ambitions du groupe bancaire français Crédit Agricole (CA). Après l'acquisition l'été dernier de Dresdner Van Moer Courtens (DVMC) dans la gestion privée, Crédit Agricole Belgique s'offre un nouveau réseau, Centea, filiale du groupe KBC, pour un montant total de 527 millions d'euros.



#### "Belle opportunité"

Alain Diéval, président du Conseil d'administration du Crédit Agricole, y voit là une « belle opportunité de constituer un nouveau groupe bancaire coopératif renforcé ». De fait, ce réseau est deux fois plus étendu que le sien, Centea compte 657 points de vente exploités par 608 agents indépendants alors que Crédit agricole totalise 301 agences.

Après des mois d'attente, qui ont suivi l'annonce de la nécessité de démanteler le groupe KBC fin 2009, les 456 salariés de Centea connaissent donc enfin le nom de leur nouveau propriétaire. Tout contexte de rachat suscite néanmoins des inquiétudes sur l'emploi.

« En tant que nouveau propriétaire, le Crédit Agricole offrira des opportunités au personnel et aux agents de Centea et ouvrira aussi des perspectives pour les collègues et les courtiers de Fidea », a voulu rassurer Johan Thijs, CEO de la division Belgique du groupe KBC et président du Conseil d'administration de Centea.

#### "Même philosophie"

Le nouvel acquéreur s'est, lui aussi, montré apaisant. « Nous n'avons pas l'intention de faire des coupes dans les effectifs. Au contraire, nous profiterons de cette acquisition pour développer le business. D'ailleurs nos réseaux partagent la même philosophie, puisqu'ils reposent tous deux sur des agents indépendants », nous a-t-on confié chez Crédit Agricole.

Il faudra attendre le feu vert des autorités prudentielles et du régulateur pour en savoir un peu plus sur les intentions de CA. Une « période tampon » pendant laquelle le sort des effectifs n'est pas en principe l'objet d'annonce publique.

#### "Se renforcer sur les activités de support (IT, Back office)"



Joris Cnockaert, Secrétaire-général de CA a cependant souhaité nous indiquer qu'il « n'est pas exclu que cette acquisition amène notre groupe à se renforcer sur les activités de support (IT, Back office) d'ici à deux ans ». En effet, ces activités chez Centea, gérées jusque-là directement par le groupe KBC, seront progressivement reprises par Crédit Agricole, qui compte à ce jour 1.866 collaborateurs.

Pour KBC, la pilule est un peu amère. Le « désinvestissement de Centea a été l'un des choix les plus difficiles que nous ayons eu à faire pour répondre aux exigences de la Commission européenne, a confié Jan Vanhevel, CEO du groupe KBC. En Belgique, nous resterons aussi actifs qu'auparavant, par l'intermédiaire de nos réseaux de bancassurance étendus KBC et CBC », a-t-il cependant insisté

## Crédit Mutuel Arkéa dénonce des dérives dans la gouvernance du Crédit Mutuel

CBanque 8 mars 2011

**Crédit Mutuel  
de Bretagne**

Le Crédit Mutuel Arkéa a dénoncé mardi, par la voix de son président Jean-Pierre Denis, "des dérives" dans la gouvernance du groupe Crédit Mutuel, en particulier une propension à la concentration des pouvoirs du président Michel Lucas.

Lors du conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe réunissant l'ensemble des fédérations du groupe, qui s'est tenue mi-janvier, Michel Lucas a proposé la suppression du poste de vice-président délégué, fonction traditionnellement occupée par un représentant du Crédit Mutuel Arkéa, groupe constitué autour de trois fédérations du Crédit Mutuel (Bretagne, Sud-Ouest et Massif Central). Cette suppression a été entérinée lors d'une assemblée générale extraordinaire, le 15 février.

Pour Jean-Pierre Denis, cette décision, qui a été prise de manière « expéditive et sans ménagement », a privé la confédération d'« un point d'équilibre au sein de la gouvernance du Crédit Mutuel ». « La confédération ne joue plus son rôle », estime-t-il, car « elle est devenue l'instrument captif du principal groupe du Crédit Mutuel », le Crédit Mutuel Centre Est Europe, la plus puissante des fédérations du groupe, qui a agrégé autour d'elle neuf autres fédérations, créant l'entité CM10-CIC.

Toujours selon Jean-Pierre Denis, cette situation génère des conflits d'intérêt. Pour marquer son désaccord, il a d'ailleurs démissionné du conseil d'administration de la Confédération, imité par les cinq autres administrateurs issus du Crédit Mutuel Arkéa. Six autres administrateurs issus de ce dernier prendront leur place.

### « Concentration du pouvoir excessive »

Plus généralement, la suppression du poste de vice-président délégué est symptomatique, selon lui, « de dérives » au sein du groupe Crédit Mutuel. « On a aujourd'hui une concentration du pouvoir qui est excessive, pour ne pas dire extrême, dans les mains d'un seul homme ».

Michel Lucas a été désigné à la présidence de la Confédération mi-octobre, en remplacement d'Etienne Pflimlin, démissionnaire. Il a alors abandonné les fonctions de directeur général, qu'il occupait jusque-là. Le patron de la Confédération, qui est aussi celui du Crédit Mutuel Centre Est Europe, a, selon Jean-Pierre Denis, « une vision centralisée du groupe qui est orthogonale avec l'histoire du Crédit Mutuel. En tout cas, elle n'est pas compatible avec la vision de notre groupe » Crédit Mutuel Arkéa, qui est « celle d'une banque territoriale, avec des racines, des centres de décision qui ne sont pas à Paris ».

### « Concours de beauté »

Hors CM10-CIC, six entités sont encore indépendantes, dont le Crédit Mutuel Arkéa. Parmi elles, le Crédit Mutuel Anjou a indiqué qu'il envisageait de rejoindre CM10-CIC et prendrait sa décision en juin, confirmant une information de La Tribune. Le Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie a, en revanche, répondu qu'aucune réflexion n'était en cours sur le sujet. Le CM10-CIC n'a pas souhaité s'exprimer sur les griefs exposés par Jean-Pierre Denis.

Interrogé sur une éventuelle scission du groupe Crédit Mutuel, Jean-Pierre Denis a précisé qu'Arkéa avait « souhaité marquer une distance, pas quitter le Crédit Mutuel ». « Ce n'est pas une question de rivalité entre les hommes ou entre les groupes. On n'est pas dans un concours de beauté entre l'est et l'ouest de la France ».



## Travail dissimulé à BNP Paribas (Syndicat Cgt des personnels de la BNP Paribas s.a. et Filiales Ile-de-France)

L'Humanité 24/02/2011



**Il y a plusieurs mois, des maladroites de Directions locales nous ont apporté la preuve qu'un nombre important d'heures de travail n'était pas payé.**

Nous n'avons pas choisi de faire condamner des Directeurs de groupes, qui dans cette affaire ne sont que les relais d'une politique mise en place par la Direction générale de BNP Paribas.

Nous avons choisi la voie du dialogue, en rencontrant la Direction régionale à plusieurs reprises, y compris avec un représentant de la Direction générale. Notre objectif clairement affiché étant la mise en place de moyens de contrôles des représentants du personnel, afin que les Directions locales se voient enfin contraintes à un suivi sérieux des heures supplémentaires.

Dans cette affaire, le résultat du dialogue aboutit à ce que la Direction propose d'appliquer un sparadrap sur une plaie béante. **BNP Paribas communique régulièrement en interne comme en externe sur la qualité de son dialogue avec les «partenaires sociaux».**

A la Cgt, il nous semble que pour le moins, des «partenaires» se doivent un minimum de respect mutuel ! Nous contestons la régularité et la sincérité de la présentation du bilan des heures supplémentaires 2010 qui nous est faite aujourd'hui.

Pour exemple :

- pour le 1er trimestre 2010, le groupe Champs Elysées, pour ses 191 salariés soumis aux horaires variables, déclarait payer 171 heures supplémentaires et en écrêter 812. Aujourd'hui, pour l'ensemble de l'année, la Direction déclare payer 686 heures
- Pour le 1er semestre 2010, le groupe Paris XVI, pour ses 133 salariés soumis aux horaires variables, déclarait payer 18,5 heures supplémentaires et en écrêter 822. Aujourd'hui, pour l'ensemble de l'année, la Direction déclare payer 231 heures !



Alors que BNP Paribas vient d'annoncer 7,8 milliards de bénéfices pour l'année 2010 et une hausse de 40% du dividende unitaire distribué, nous n'avons toujours pas de réponse satisfaisante sur la mise en place d'un dispositif levant l'opacité sur ces sujets.

Dans les deux exemples que nous citons, il s'agit de la partie immergée de l'iceberg, la moitié des personnels étant soumis au forfait de travail en jours, sans référence au nombre d'heures travaillées. Ce dispositif a été condamné pour violation de la charte sociale européenne en matière de temps de travail.

**Ces dérives sont le résultat d'une exigence accrue de la productivité, pèsent sur les conditions de travail et contribuent à la dégradation du niveau de l'emploi en France.**

**Commentaire FO : Toute ressemblance ...**